



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail
Porte-parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi 04 mars 2026, un Conseil des Ministres s'est tenu de 11h 00 à 13h45, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

Les délibérations du Conseil ont porté sur les points suivants :

A/-Mesures Générales,

❖ Projets de décrets

B/-Mesures Individuelles

C/-Communication

D/-Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières et le Ministère du Plan et du Développement ;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord-cadre de Vente à Tempérament n°CIV-1030, d'un montant total de cent quatre millions deux cent mille (104 200 000) Euros, soit soixante-huit milliards trois cent cinquante millions sept cent dix-neuf mille quatre cents (68 350 719 400) Francs CFA, conclu le 1er septembre 2025, entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République de Côte d'Ivoire, pour le financement du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz (PDCVR) en Côte d'Ivoire.

Ce projet vise à renforcer la chaîne de valeur de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz, en vue de réduire significativement l'importation de cette denrée alimentaire de consommation courante.

Il comprend, plus spécifiquement, le développement des sites hydro-agricoles, l'appui à la production de semence, l'appui à l'exploitation et à l'équipement des sites, l'appui à la transformation du paddy et à la commercialisation du riz usiné, ainsi que le renforcement des capacités de recherche et des infrastructures.

2- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère des Transports et des Affaires Maritimes, le Ministère du Plan et du Développement et le Ministère des Infrastructures et de l'Entretien Routier ;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord-cadre de Vente à Tempérament n° CIV-1039, d'un montant total de deux cents millions (200 000 000) d'Euros, soit cent trente et un milliards cent quatre-vingt-onze millions

quatre cent mille (131 191 400 000) Francs CFA, conclu le 09 novembre 2025, entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République de Côte d'Ivoire, pour le financement du Projet de Mobilité Urbaine Durable et Intégrée d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme, plus général, de Mobilité Urbaine Soutenable du Grand Abidjan (PMUS-2040). Il prévoit la réalisation de 164 km de lignes BRT, de 65 km de lignes de métro, le développement du transport lagunaire et, globalement, la modernisation du transport public avec le déploiement d'un système de transport intelligent.

La première phase du projet porte sur la réalisation des infrastructures essentielles, dont la construction de ports lagunaires, et la modernisation des grands carrefours avec trois (03) pôles d'échanges multimodaux aux carrefours de Cocody Saint Jean, de la Vie et de Pétro Ivoire, ainsi que la réhabilitation de voiries, l'amélioration du drainage et la création de trottoirs et de pistes cyclables.

3- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières ;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt, d'un montant total de trois millions trois cent quarante-neuf mille huit cent cinquante-huit Euros et vingt centimes (3 349 858,20), soit deux milliards cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent soixante-deux mille neuf cent trente-cinq (2 197 362 935) Francs CFA, conclu le 14 octobre 2025, entre l'Institut de Crédit Officiel (ICO) du Royaume d'Espagne et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet de renforcement des capacités du Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA).

Le financement objet de cet accord permettra de renforcer les capacités techniques de cinq (05) laboratoires du LANADA, avec l'acquisition, l'installation et la mise en service de matériel de laboratoire de dernière génération.

4- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et le Ministère du Plan et du Développement

i

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt, d'un montant total de onze millions cent mille (11 100 000) Dollars Américains (USD), soit environ six milliards cent quatre-vingt-deux millions neuf cent soixante-cinq mille neuf cent dix-sept (6 182 965 917) Francs CFA, conclu le 26 novembre 2025, entre la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA) et la République de Côte d'Ivoire, pour le financement de la contribution de la Côte d'Ivoire à l'augmentation du capital social du Fonds de Solidarité Africain (FSA).

Fondé en 1975, le FSA œuvre au développement économique et social des Etats membres, à travers la garantie des prêts bancaires et des emprunts obligataires souscrits par des organismes publics ou parapublics, des organismes africains interétatiques et des entreprises privées, pour assurer le financement d'opérations ou de projets à caractère industriel, agricole ou commercial, réalisés dans les Etats parties au Fonds.

Le financement objet de cet accord correspond à la contribution totale de notre pays à l'opération d'augmentation du capital social du Fonds, à travers deux (02) versements annuels de 5,5 millions de dollars américains.

5- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget ;

Le Conseil a adopté un décret relatif à la ratification de la Convention régissant la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et son annexe, signée le 31 mars 2023 à Dakar.

La ratification de cette convention par notre pays, acteur central de l'UMOA, permettra à la Commission bancaire de l'Union de renforcer la protection des déposants, d'assurer la solidité du système bancaire et de contribuer au maintien de la stabilité du système financier de l'UMOA.

6- Au titre du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique

Le Conseil a adopté deux (02) décrets portant chacun attribution d'un permis de recherche minière :

- un décret portant attribution d'un permis de recherche, valable pour le Lithium, à la société « STARGATE ATLANTIS MINERALS SARL », dans les départements de Dianra, de Kani et de Mankono;
- un décret portant attribution d'un permis de recherche, valable pour le lithium à la société « IVOIRE LITHIUM RESOURCES SARL en abrégé ILR SARL », dans les Départements de M'Batto, d'Agboville et d'Adzopé;

Ces permis de recherche sont délivrés conformément aux conditions techniques et environnementales requises. Leur durée de validité est fixée à quatre (04) ans.

7- Au titre du Ministère du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget;

Le Conseil a adopté un décret autorisant la cession à la société OPTIMUS HOLDING de la participation de 15% détenue par l'Etat dans le capital social de la société Industrial Promotion Services West Africa (IPS WA) et la communication y afférente.

Dans le cadre d'un processus de désinvestissement engagé en 2024 par son Conseil d'Administration, IPS WA a décidé de céder plusieurs filiales du groupe.

Aussi, le Gouvernement a opté pour la cession de la totalité des parts détenu dans le capital social de IPS WA, soit 15% du capital, à la société OPTIMUS HOLDING, qui a manifesté un intérêt.

Ce décret, pris conformément à la législation en vigueur en matière de privatisation des participations et actifs de l'Etat, entérine la décision de cession prise par le Gouvernement.

8- Au titre du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et le Ministère du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques ;

Le Conseil a adopté un décret déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle, en abrégé OIPI.

Ce décret actualise le système de la propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire, en lien avec les évolutions récentes des règles relatives aux Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les dispositions internationales intervenues en matière de gestion des indications géographiques et des marques collectives. Il réaménage l'organisation et le fonctionnement de l'OIPI, en vue d'accompagner efficacement la mise en place d'un écosystème d'innovation à forte valeur ajoutée, à même d'accélérer la valorisation des produits de nos terroirs.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

1- Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres, vu la création récente de Ministères délégués et le départ à la retraite de certains Directeurs des Affaires Financières, a adopté, sur proposition des Ministres techniques concernés, plusieurs décrets portant nomination de Directeurs des Affaires Financières dans les Départements ministériels et Ministères délégués, ci-après :

- Directeur des Affaires Financières du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration :
 - Monsieur **AWASSO Odombo Landry**
- Directeur des Affaires Financières du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité :
 - Monsieur **DIOMANDE Sinaly**
- Directeur des Affaires Financières du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle :
 - Monsieur **SILUE Sionfoungo Dramane**

- Directeur des Affaires Financières du Ministère des Eaux et Forêts :
 - Monsieur **TEHUA Kouamé Adjoumani**
- Directeur des Affaires Financières du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique :
 - Monsieur **DEMBELE Zondégué**
- Directeur des Affaires Financières du Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur :
 - Monsieur **BALOU Jules**
- Directeur des Affaires Financières du Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique, chargé de l'Enseignement Technique:
 - Monsieur **SILUE Mamadou**
- Directeur des Affaires Financières du Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, chargé des Productions Vivrières :
 - Monsieur **KANVALY Camara.**

2-Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale :

Le Conseil a donné son agrément en vue de la nomination de deux (02) Ambassadeurs Extraordinaires et Plénipotentiaires près la République de Côte d'Ivoire :

- Monsieur **SUPANENKO Maksim Sergeevich**, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Biélorussie près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abuja, au Nigéria ;
- Monsieur **CARMELO NVONO-NCÂ**, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée Equatoriale près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abidjan.

C/- COMMUNICATION

Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la participation de la Côte d'Ivoire à la 39^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 14 et 15 février 2026, à Addis-Abeba, en Ethiopie.

Une délégation de haut niveau conduite par le Vice-Président de la République a pris part à ces premières assises de l'Union tenues sous le thème de l'année 2026, décliné ainsi qu'il suit : « Assurer la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 ».

A l'issu des travaux, la Conférence a réaffirmé son engagement à consolider une architecture de paix et de sécurité plus efficace et financièrement viable, afin de répondre aux défis multiformes auxquels le continent africain demeure confronté, en particulier ceux liés à la disponibilité continue de l'eau et à l'édification de systèmes d'assainissement sûrs et durables. La Conférence a, en outre, réitéré sa demande d'une représentation équitable de l'Afrique au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU, afin de mieux porter les positions africaines sur la scène internationale.

En marge des travaux, le Vice-Président de la République a pris part au 2^e Sommet Italie-Afrique, consacré au premier bilan de la Stratégie du Plan Mattei pour l'Afrique, tenu le 13 février 2026, sous la présidence de la Présidente du Conseil des Ministres d'Italie.

A cette occasion, le Vice-Président de la République a salué l'excellence des relations d'amitié et de coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Italie, dont le Gouvernement a approuvé un financement de 639 millions d'euros, soit 420 milliards de francs CFA, en faveur de la Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre réussie du Plan Mattei dans notre pays.

D- DIVERS

- Tension au Moyen-Orient :

Le Gouvernement suit, avec une grande attention, l'évolution de la tension qui prévaut actuellement au Moyen-Orient, pour deux raisons principalement : la première tient au fait que notre pays compte environ 200 citoyens en Iran, et 300 en Israël. En fonction de l'évolution de la situation, le Gouvernement avisera, et prendra des dispositions idoines, si nécessaire.

La deuxième raison est liée à l'évolution des cours du pétrole consécutive à cette tension. A cet effet, trois équipes de veille ont été mises sur pied, respectivement, au Ministère du Plan et du Développement, au Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, afin d'envisager, si besoin est, les ajustements que l'évolution de la situation pourrait imposer, et au Ministère du Commerce et de l'Industrie, pour éviter que des opérateurs économiques, sans motif valable, ne procèdent à des augmentations des prix des produits de grande consommation.

- Le prochain Conseil des Ministres se tiendra le mercredi 18 mars 2026, à Abidjan.

Fait à Abidjan, le mercredi 04 mars 2026
M. Amadou COULIBALY
Ministre de la Communication,
Porte-parole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci